Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260115-202605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PERTRE
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 15/01/2026

Date d'affichage : 08/01/2026
Date de la convocation : 08/01/2026
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

L'an deux mil vingt six, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de LE PERTRE sous la présidence de M THEBERT Aurélien

Etaient présents : THEBERT Aurélien, THIKEN Christine, HUBERT Philippe, DORGERE Magali, POTTIER Stéphane, RONCERAY Dominique, MEREL Pierrick, POIRIER Anne-Marie, BELLAYER Nadine, THEBERT Mickaël, CROISSANT Elodie, SERRAND Caroline, LORHO Pascal, LEOTHIER Véronique, BEDOUIN Gaël,

Etaient absents excusés: Mme LEOTHIER Véronique

Mme SERRAND Caroline est nommée secrétaire de séance.

2026/05 TRAVAUX : RENOVATION DU LOGEMENT AU DESSUS DE LA PHARMACIE

M. le Maire propose la réhabilitation de l'actuel logement au-dessus de la pharmacie afin de créer trois logements (1T2 et 2 T3).
Cette réhabilitation va permettre à la fois une rénovation énergétique, thermique et favoriser le développement de la construction de logements
Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet de plusieurs demandes de financements.
Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 307 636.36€ HT ;
Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de plusieurs subventions.
Le plan de financement prévisionnel, au vu de la dépense éligible est le suivant :

DEPENSES		**RECETTES**		
Nature	Montant HT (€)	Subventions	Montant (€)	Taux participation
Maîtrise œuvre	33 090.91	DSIL	92 290.91	30%
Etudes, pré-travaux, et complémentaires (SPS….)	15 000.00	Fonds Vert	76 909.09	25%
Travaux	254 545.45	PLH Vitré Communauté	30 000.00	9.75%
Aléas	5 000.00	Part collectivité	108 436.36	35.25%
		-emprunt	80 000.00	
		-autofinancement	28 436.36	
TOTAL HT	**307 636.36**	**TOTAL**	**307 636.36**	

Aussi, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
-d'adopter l'opération de réhabilitation du logement actuel au-dessus de la pharmacie en 3 logements.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260115-202605-DE

-d'adopter le plan de financement proposé ci-dessus,
-de solliciter l'aide de l'Etat au titre du programme de la DETR/DSIL 2026
-de solliciter l'aide de l'Etat au titre du programme du FONDS VERTS 2026
-de solliciter une aide financière au titre du PLH de Vitré Communauté
-d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire
Aurélien THEBERT